



260, rue Pettigrew  
Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec) G0A 4A0  
Tél. : (418) 337-6741  
Site Web : [www.st-leonard.com](http://www.st-leonard.com)  
Information : [info@st-leonard.com](mailto:info@st-leonard.com)

---

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2026, la conseillère Mme Isabelle Moisan a donné un avis de motion concernant le projet de règlement suivant : *Règlement # 504-26 abrogeant le Règlement # 452-18 portant sur le traitement des élus-es municipaux.*

Ce projet de règlement vise à fixer la rémunération du maire et des conseillères et conseillers suite à l'élection générale qui s'est tenue le 2 novembre 2025.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu le lundi 4 mai 2026 à 19 h en la salle des délibérations soit à l'Hôtel de Ville situé au 260, rue Pettigrew.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site Web de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://st-leonard.com/municipalite/reglements/remuneration-des-elus-municipaux> .

Donné à la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, le 8 avril 2026.

Ibrahima Nguirane  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ibrahima Nguirane, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil municipal, le 8 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

Ibrahima Nguirane  
Directeur général et greffier-trésorier